



## 50 ans de la branche Famille : 50 ans d'évolution, 50 ans d'adaptation

La branche Famille de la Sécurité sociale célèbre cette année ses 50 ans. Avec la création de la Cnaf le 21 août 1967, la création de la branche Famille fut l'occasion de rassembler l'ensemble des Caf autour d'un projet national, en continuant à les fédérer

autour de leurs valeurs communes. Créées en 1946, elles-mêmes issues des caisses de compensation généralisées en 1932, les Caf se sont inscrites dans une dynamique nationale qui n'a cessé de se renforcer depuis, tout en préservant leur caractère décentralisé.

En 50 ans, la branche Famille a su évoluer et s'adapter aux besoins de ses allocataires et de ses partenaires. En travaillant main dans la main avec ces derniers, elle a su développer de nouveaux services destinés à tous. Le schéma départemental de service aux familles (Sdsf), le schéma départemental d'animation de la vie sociale (Sdavs), les conventions territoriales globales (Ctg) notamment, sont des exemples de collaboration concrète avec les acteurs de terrain. Ils consistent à identifier les besoins des populations, en s'adaptant aux territoires pour proposer des solutions en matière de petite enfance, d'accompagnement à la parentalité, de logement, d'éducation, de loisirs, de jeunesse, d'accès aux droits...

En un demi-siècle, la branche Famille a également su prendre en charge de nouvelles prestations, et donc de nouveaux publics. Le Revenu minimum d'insertion (Rmi) puis le Rsa (Revenu de solidarité active) et depuis peu la Prime d'activité ont démontré la capacité des Caf à relever les défis et à s'adapter à de nouveaux besoins. Besoin d'accompagnement administratif et/ou social, besoin de personnalisation, besoin de simplification.

Depuis 50 ans, la branche Famille a aussi réussi à relever le défi de l'informatique hier, du digital aujourd'hui. Preuve en est le nouveau site [caf.fr](http://caf.fr), les applications mobiles, et les démarches qui peuvent se faire désormais 100 % en ligne. Une possibilité qui simplifie la vie des allocataires et des partenaires, sans pour autant perdre le contact humain et la relation de proximité : l'accompagnement de nos publics reste au cœur de nos préoccupations et de nos métiers. En développant des démarches accessibles à tous, en proposant des outils simples, clairs, utilisables par chacun, en mobilisant nos partenaires, nous travaillons à [l'inclusion numérique](#), pour que personne ne reste sur le bord du chemin de la société.



# LA LETTRE

DES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE ET DES ACTEURS PUBLICS

N° 6  
SEPTEMBRE 2017



Pour la branche Famille, cet anniversaire est bien sûr l'occasion de jeter un œil dans le rétroviseur, mais aussi et surtout de se tourner vers l'avenir. L'année 2017 verra se terminer notre Convention d'objectifs et de gestion (Cog) et commencer la préparation de la future. Nous aurons l'occasion de les aborder plus précisément dans nos prochaines éditions. En attendant, découvrez (ou redécouvrez) avec ce numéro de rentrée le mode de gouvernance original de la branche Famille : une gouvernance symbolisée par la proximité avec toutes les forces vives de notre pays, et alliant service public et participation des parties prenantes.

## Décryptage

### Gouvernance de la branche Famille : 50 ans de proximité avec les forces vives

À l'occasion des 50 ans de la Cnaf et à quelques mois de la nouvelle Cog, la Lettre des Allocations familiales revient sur le mode de gouvernance original de la branche Famille. Quelles en sont les spécificités ? Quelles en sont les forces et l'utilité ? Éléments de compréhension.



#### *3 questions à Jean-Louis Deroussen, président du conseil d'administration*

Les grandes échéances électorales sont derrière nous : le nouveau gouvernement est en place. La Lettre des Allocations familiales a interrogé Jean-Louis Deroussen, président du Conseil d'administration de la Cnaf sur ses attentes vis-à-vis de la nouvelle équipe gouvernementale, à l'aube de la nouvelle Cog.



**La Lettre : L'actuelle Cog se termine en 2017 : la première grande séquence de travail avec le nouveau gouvernement sera donc la négociation de la suivante. Quelles sont vos attentes vis-à-vis du gouvernement concernant cette nouvelle Cog ?**

**Jean-Louis Deroussen :** Il faut accentuer la simplification. La simplification des démarches, déjà engagée, mais aussi celle de la réglementation. Nous appelons donc à moins de bouleversements législatifs, à plus de stabilité. Mais également à plus de collaboration en amont, avec nous, et sur du long terme. Il faut en effet un temps d'adaptation pour mettre en œuvre les réformes dans les meilleures conditions, pour faire comprendre les changements, les nouveautés aux publics, pour former les personnels. Durant la Cog 2013/2017, de nouveaux dispositifs ont été pris en charge par les Caf : la Prime d'activité, la Gipa puis l'Aripa en sont les principaux. Ils ont nécessité une forte implication des Caf et de leurs personnels, qui se sont investis car ces dispositifs sont là pour aider des populations qui en ont vraiment besoin. Cependant, il faut aussi des moyens plus importants pour consacrer du temps aux allocataires. La préoccupation du conseil d'administration de la Cnaf réside aussi dans le volume des effectifs : comment répondre aux besoins d'accompagnement des allocataires en diminuant les effectifs dans les Caf ?

**La Lettre : La négociation de la Cog, c'est aussi la négociation du Fnas. Sur ce plan, quelles sont vos attentes vis-à-vis des tutelles ?**

**JLD :** Les conseils d'administration sont très attachés à l'action sociale pour les familles. La dotation actuelle du Fonds national d'action sociale (Fnas) dépasse les 6 milliards d'euros. Le Fnas que nous allons négocier doit être ambitieux, mais aussi réaliste et réalisable. Au cours de l'actuelle Cog, les objectifs affichés pour le Fnas se sont révélés éloignés de la réalité du terrain. Ainsi, les collectivités rencontrent des difficultés et n'ont pas pu contribuer autant que nous le pensions à atteindre les objectifs de création de solutions d'accueil du jeune enfant.

Les parents expriment une forte attente en la matière. Ils demandent aussi un accompagnement à la parentalité, comme en cas de séparation, notamment via la médiation. En parallèle de la parentalité, de la petite enfance, les actions autour des loisirs, des vacances sont aussi importantes : elles permettent de créer des temps de répit pour les familles, en dehors de la vie quotidienne et de ses rythmes soutenus qui ne permettent pas toujours de créer du lien, du vivre ensemble. L'action sociale des Caf permet de répondre à ces attentes.

La jeunesse était malheureusement trop peu présente dans la Cog actuelle. La période de l'adolescence doit être particulièrement ciblée en proposant des moments et des lieux de rencontre. Des dispositifs qui fonctionnent existent déjà au niveau local, grâce aux actions communes des Caf, des collectivités, des associations, etc. Mais il faut des moyens pour les développer sur l'ensemble du territoire, comme c'est le cas avec les Promeneurs du net. Pour toutes ces raisons, le budget du Fnas à venir devra refléter ces ambitions.

Par ailleurs, nous aurons à cœur d'identifier les failles de la Cog actuelle pour améliorer la suivante. Celle-ci devra faire preuve de plus de souplesse dans l'utilisation des lignes budgétaires, je veux parler ici de plus de fongibilité, de plus de confiance de l'Etat vis-à-vis des conseils d'administration national et locaux, pour déterminer et utiliser au mieux le Fnas. Pourquoi ? De par notre mode de gouvernance, nous avons une bonne connaissance du terrain, des publics, et des besoins des familles sur les territoires.

**La Lettre : Justement, en matière de gouvernance des Caf et de leurs conseils d'administration, quelles sont vos attentes ?**

**JLD :** Le gouvernement actuel a souhaité s'appuyer sur la société civile. Depuis toujours, les conseils d'administration sont le reflet de cette société au travers des partenaires sociaux et des associations familiales. Ils peuvent apporter des solutions en fonction des attentes des familles. Un exemple concret : les Schémas départementaux de services aux familles. Ceux-ci consistent, par un diagnostic fouillé, à identifier les besoins, en termes de petite enfance, de parentalité, de logement. Ils émanent du terrain, des contacts avec la population, avec un souci de s'adapter aux différents territoires.

Le rôle des conseils d'administration est enfin de donner des orientations en matière de politique familiale, être force de proposition. En ayant un regard attentif sur les évolutions de la société, nous pouvons jouer un rôle d'alerte. La richesse de notre gouvernance doit être préservée, respectée et, au-delà, partagée avec nos dirigeants politiques actuels.

## LA BRANCHE FAMILLE ET SON ENVIRONNEMENT

La branche Famille, créée le 21 août 1967 avec la naissance de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), fait partie du régime général de la Sécurité sociale. L'État détermine ses missions, les prestations qu'elle sert et ses ressources. Une convention d'objectifs et de gestion (Cog), signée tous les cinq ans, contractualise les relations entre l'État et la Cnaf.

La branche Famille est placée sous la double tutelle

- du [ministère des Solidarités et de la Santé](#) ;
- et du [ministère de l'action et des comptes publics](#).

Elle est aussi partenaire de nombreux autres ministères, notamment [celui en charge du Logement](#) pour les allocations logement.

La [Cour des comptes](#), l'[Inspection générale des affaires sociales \(Igas\)](#) et la [Mission nationale de contrôle \(Dss\)](#) assurent le contrôle sur la branche Famille.

## LUMIÈRE SUR...

### La gouvernance de la branche Famille

La Cnaf est, depuis sa création, un établissement public. Les Caf sont quant à elles des organismes privés chargés d'une mission de service public.

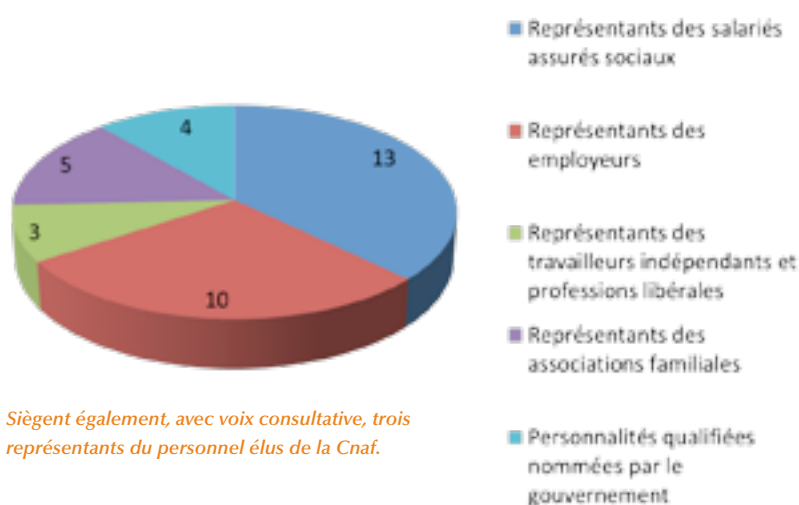
La Cnaf et les Caf possèdent leur propre conseil d'administration, dont les membres sont désignés pour cinq ans, ainsi que d'un directeur et d'un agent comptable.

Les conseils d'administration de la branche Famille	
Cnaf	Caf
35 membres	24 membres

### Le conseil d'administration de la Cnaf

Le conseil d'administration (Ca) de la Cnaf arrête les orientations politiques de la branche Famille, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée avec les pouvoirs publics. Il vote les budgets, fixe les règles d'utilisation du fonds national d'action sociale (Fnas) et contrôle l'activité du directeur général et de l'agent comptable.

Conseil d'administration de la Cnaf



[Voir la composition actuelle du conseil d'administration de la Cnaf](#)

## La direction générale de la Cnaf

Le directeur général met en œuvre les politiques définies par les pouvoirs publics, notamment la convention d'objectifs et de gestion (Cog) signée entre l'Etat et la Cnaf, et les décisions du conseil d'administration.

Missions du directeur général de la Cnaf :

- organiser le paiement par les Caf des prestations légales versées pour le compte de la branche Famille, pour le compte de l'Etat (allocations logement, Aah) ou des départements (Rsa) ;
- préparer et exécuter les décisions du conseil d'administration, notamment en matière d'action sociale ;
- assurer le pilotage, en particulier budgétaire, du réseau des Caf, avec les services de la Cnaf ;
- nommer les directeurs et les agents comptables des Caf.

## En Caf...

Les conseils d'administration fixent les orientations politiques des Caf dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion (Cpog) signés avec la Cnaf. Ils votent les budgets, fixent les conditions d'utilisation locale des budgets d'action sociale dans le cadre des orientations nationales, et contrôlent l'activité du directeur et de l'agent comptable. Ils sont consultés sur la nomination du directeur et de l'agent comptable.

## Nouvelle Cog : calendrier



## Actualités



### Caf.fr : un nouveau site simple, pratique et inclusif

La branche Famille fête cette année ses 50 ans. L'occasion pour le site caf.fr de bénéficier d'un coup de jeune avec une refonte complète. Pour quels objectifs ? Pour quels enjeux ? Éléments de réponses.

Avec 40 millions de visites par mois, le caf.fr joue un rôle central dans la relation avec les publics, qu'ils soient allocataires, partenaires

ou simples visiteurs. Les attentes des usagers, qui ont fortement évolué, nécessitent notre adaptation : il est donc primordial d'évoluer avec elles. L'année 2016 fut en effet celle où les consultations du site ont été davantage réalisées en mobilité : la branche Famille se devait donc de proposer un site internet accessible depuis n'importe quel support, Pc, mobile et tablette.

Le besoin de simplification et la volonté de proposer un site construit pour et avec les usagers internautes constituent le second motif de cette refonte. Structurée, lisible, la nouvelle page d'accueil met en évidence les services les plus consultés et donne un accès direct aux informations en fonction du profil de l'internaute.

Le rendre plus accessible, notamment auprès des personnes les plus fragiles ou en situation de handicap, fait également partie de nos ambitions. Proposer un site simple, clair, utilisable par chacun est un levier indispensable d'[inclusion numérique](#), pour que personne ne reste sur le bord du chemin.

#### Les points d'amélioration du nouveau site

Le nouveau caf.fr est désormais structuré en trois zones qui se distinguent par leur couleur : bleu pour les allocataires et le grand public, vert pour les partenaires, et rose pour la presse et les institutionnels.

Ces améliorations répondent à trois principaux enjeux.

Le premier : inscrire sa refonte dans notre stratégie du « 100% dématérialisé, 100% personnalisé ». Son principe : soutenir le développement du digital et de la dématérialisation dans une approche inclusive. Rendre notre site plus fiable et évolutif dans le temps était devenu essentiel compte tenu des enjeux liés au développement de l'accompagnement numérique dans nos accueils et chez nos partenaires.

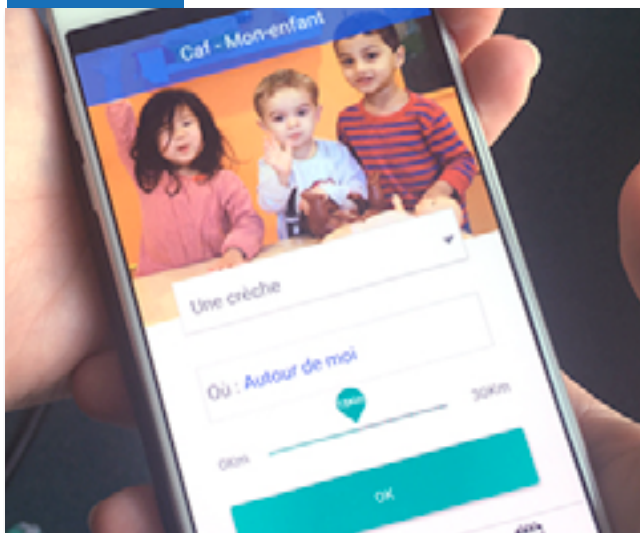
Le second : s'adapter aux évolutions d'usage. Le nouveau site, beaucoup plus facilement consultable sur mobile, favorise un usage « tactile » et répond aux nouveaux standards du web. C'est un gage de satisfaction pour les internautes, dont l'usage du caf.fr et des services en ligne est plus facile.

Le troisième enjeu : mieux articuler l'information nationale et locale pour donner des informations de proximité tout au long de la navigation.

Un nouveau site qui répond donc aux nouvelles exigences de simplicité, de praticité et d'adaptabilité.



## Actualités



### Caf Mon enfant : une nouvelle application qui accompagne les parents là où ils se trouvent

En complément du site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr), une application mobile vient de sortir. Son nom : « Caf Mon enfant ». Son ambition : offrir aux parents une solution mobile d'accès au site, en s'adaptant aux nouveaux usages des familles. En effet, près de 30% des internautes se sont connectés sur le site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) à partir d'une tablette ou d'un smartphone.

Dédiée aux familles, notamment celles ayant de jeunes enfants, l'application s'organise en trois rubriques.

Via la rubrique « Je recherche », l'internaute peut trouver crèches, assistantes maternelles, centres de loisirs, maison d'assistantes maternelles (Mam), ou encore relais d'assistantes maternelles (Ram) à proximité et selon ses propres critères. Le simulateur « Combien ça coûte », permet quant à lui d'évaluer le coût en crèche, et d'avoir des informations sur les aides possibles en cas d'embauche d'une assistante maternelle. La fonctionnalité « Événements » permet enfin de connaître les événements ou actions (conférences, débats, groupes de paroles) destinés à faciliter la vie des parents.

Près de 30 % des personnes se connectant au site [mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) le font à partir d'une tablette ou d'un smartphone. L'appli « Caf Mon enfant » répond donc à une réelle attente : celle de s'informer en tant que parents n'importe où, n'importe quand !

[mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr) c'est 1 970 977 visiteurs différents et 2 925 402 visites.

### LE CHIFFRE

# 40

millions de visites  
par mois du [caf.fr](http://caf.fr)

### LE DU MOIS

+ simple, + pratique, le nouveau [caf.fr](http://caf.fr) est désormais en ligne pour toujours mieux répondre aux attentes des allocataires et des partenaires

[https://twitter.com/cnaf\\_actus/status/872755764573724673](https://twitter.com/cnaf_actus/status/872755764573724673)

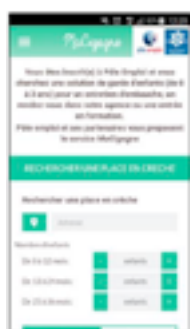
## Partenariats



### Cnaf / Pôle emploi MaCigogne aide les demandeurs d'emploi à trouver une place ponctuelle en crèche

Parce qu'être à la fois parent de jeune(s) enfant(s) et en recherche d'emploi peut être compliqué au quotidien, la branche Famille et Pôle emploi se sont associés pour mettre en place plusieurs initiatives favorisant l'insertion professionnelle des familles : l'accompagnement des demandeurs d'emploi en congé parental souhaitant reprendre une activité, les mesures visant à favoriser le développement des « [crèches Avip](#) ». Et plus récemment le dispositif [MaCigogne](#). Lumière sur ce nouveau partenariat.

La branche Famille, opérateur de la petite enfance, poursuit son implication aux côtés de Pôle emploi pour favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi ayant de jeunes enfants. Pôle Emploi et la Cnaf ont ainsi développé en étroite collaboration un site internet et une application mobile MaCigogne. Leur vocation : mettre directement en relation les demandeurs d'emploi ayant un besoin ponctuel de garde d'enfant et les établissements d'accueil – crèches, haltes-garderies – de leur territoire ayant des places disponibles aux dates demandées.



Le dispositif MaCigogne est destiné aux personnes inscrites sur la liste des demandeurs d'emploi et justifiant d'un rendez-vous lié à leur recherche : entretien d'embauche ou de sélection en formation, rendez-vous Pôle emploi, période d'essai, stage de formation. Les établissements d'accueil concernés sont les bénéficiaires de la prestation de service unique (Psu). Leur inscription sur MaCigogne repose sur le volontariat : ils s'engagent alors à apporter une réponse dans un délai maximum de 72 heures et à mettre à jour régulièrement leurs disponibilités. La réussite de ce projet repose sur l'adhésion du plus grand nombre des acteurs de la petite enfance. L'enjeu : constituer un « réseau » de crèches adhérentes à ce nouveau service en direction des demandeurs d'emploi.

### Découvrir [MaCigogne](#) en quelques mots...

Un site internet et une appli mobile

Disponibles 7j/7, 24h/24

Pour les demandeurs d'emploi

Avec enfant(s) de 0 à 3 ans

Nécessité d'une solution de garde ponctuelle pour entretien, rendez-vous, etc.

Système de recherche géolocalisée

72h maximum pour obtenir une réponse de l'établissement d'accueil

## Chronique

### Pour une éducation bienveillante

#### **Être bienveillant, c'est d'abord comprendre que l'enfant petit ne peut pas gérer ses émotions**

Etre bienveillant c'est comprendre que l'enfant jusqu'à 6-7 ans a un cerveau très immature et qu'il ne peut pas gérer ses émotions et impulsions. Lorsqu'il est en proie à de grosses colères, des paniques, des pleurs, qu'il tape, mord, il ne le fait pas exprès pour « embêter » ses parents. C'est aussi comprendre que lorsqu'il est en proie à ces tempêtes émotionnelles, c'est très désagréable pour lui, il souffre véritablement.

#### **Être bienveillant, c'est l'apaiser, l'aider à mettre des mots sur ses émotions**

Comprendre l'enfant, permet d'avoir sur lui un autre regard, d'avoir de la compassion pour lui. Au lieu de le punir ou de lui dire « Arrête ton cinéma », « Va faire ta colère ailleurs », l'adulte l'apaise avec des gestes tendres, un ton de voix calme, et un regard bienveillant, puis l'aide à mettre des mots sur ses émotions : « Es-tu en colère ? Triste ? As-tu peur ? ». Il est extraordinaire de savoir que cette attitude permet à son cerveau de mûrir progressivement.

#### **Être bienveillant ne veut pas dire laisser tout faire, être laxiste**

Avoir cette attitude ne veut pas dire qu'on cède, qu'on le laisse tout faire ! Non ! Quand l'enfant tape, mord, jette ses jouets, on lui dit non, bien entendu : « Non, on ne mord pas ». Cela suffit, ne pas en dire plus. Ensuite l'encourager : « Je te fais confiance, en grandissant, tu vas apprendre à ne plus mordre. » Si on lui dit : « Tu n'est pas gentil », « Ce n'est pas bien, », on dévalorise l'enfant. Or, toute humiliation verbale, physique, empêche le cerveau de l'enfant de bien se développer.

#### **Être parents est difficile car il faut des trésors de patience**

En effet, le cerveau qui permet à l'enfant de faire face à ses émotions met plusieurs années à mûrir et il ne se développe bien que si les adultes ont cette attitude bienveillante, c'est-à-dire de compréhension et d'encouragement. Si les adultes punissent, dévalorisent, l'enfant continuera à avoir des tempêtes émotionnelles, à crier, taper à un âge où il ne devrait plus le faire c'est-à-dire vers 7 ans.

#### **Pour finir, n'oublions pas que les enfants nous imitent**

Si nous crions, les enfants crient. Si nous humilions, les enfants vont humilier leurs frères et sœurs, leurs camarades. Si nous les tapons, ils vont faire de même. Et oui ! Nous sommes de puissants modèles.

Et si c'est trop difficile, demandons de l'aide dans des ateliers de parents, par exemple, où l'on apprend beaucoup.

[Découvrir l'éducation bienveillante avec l'émission Vies de famille](#)



**Catherine Gueguen**, pédiatre spécialiste de l'éducation bienveillante et de la communication non violente

*La Lettre* donne la parole à un acteur du domaine social, les propos tenus n'engagent pas les Allocations familiales.

## Des chiffres et des lettres



### Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil

C'est dans un contexte de décrochage récent entre les évolutions de l'offre toujours croissante et la baisse du recours aux modes d'accueil que la Cnaf a réalisé ce dossier d'étude. Son objectif : décrire ces évolutions et apporter des éléments d'analyse pour tenter de les expliquer.

Permettre aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle constitue en effet l'une des missions de la branche Famille. Celle-ci a

mis en place depuis les années 1990 des aides financières directes et indirectes destinées aux parents de jeunes enfants en cas de recours à un mode de garde formel (assistant(e) maternel(le), salarié à domicile, équipement d'accueil) et aux parents gardant eux-mêmes leur(s) enfant(s) en bas âge.

Depuis 2004, le complément de libre choix du mode de garde (Cmg) solvabilise en partie les familles recourant à un(e) assistant(e) maternel(le) ou une garde d'enfant salariée à domicile. De même, une allocation est prévue en cas d'arrêt d'activité ou de travail à temps partiel pour les parents d'enfant(s) de moins de trois ans (Complément de libre choix d'activité (Clca), et depuis 2015, la Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prépare)).

Le nombre de bénéficiaires de ces prestations a sans cesse augmenté jusqu'en 2006, traduisant un accroissement parallèle de l'offre de garde et du besoin des familles. À partir de 2007, cette tendance s'est inversée concernant le Clca, pour suivre dès lors une diminution continue, qui s'accroît en 2015. De même, à compter de 2012, les nombres de bénéficiaires du Cmg assistant(e) maternel(le) et garde à domicile, amorcent une baisse.

Sur la période 2011-2013, la capacité théorique d'accueil a augmenté pour chaque mode d'accueil (Observatoire national de la petite enfance (Onpe)). Notamment, le nombre de places chez un(e) assistant(e) maternel(le) est passé de 30,5 à 32,9 pour 100 enfants de moins de trois ans, et celui en Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje) de 15,8 à 16,6 places agréées pour 100 enfants de moins de trois ans.

[Lire le dossier 192 : Les évolutions récentes des recours aux différents modes d'accueil](#)

## *E-ssentiel 172 - juin 2017*

### **Un an de prime d'activité : premier bilan**

La prime d'activité est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 en remplaçant la prime pour l'emploi (Ppe) et le volet activité du revenu de solidarité active (Rsa). À l'issue de sa première année d'existence, l'analyse de sa montée en charge fournit un cadrage statistique utile sur les foyers bénéficiaires de la prime d'activité et sur sa gestion par les Caf. Au cours de l'année 2016, 4,3 millions de foyers allocataires différents ont bénéficié d'un versement de prime d'activité sur au moins un mois de l'année. Ce résultat dépasse les prévisions gouvernementales à la faveur d'une montée en charge rapide concentrée sur le premier semestre 2016. En fin d'année 2016, elle couvre 7% de la population française et représente un soutien financier de 158 euros en moyenne par foyer. Les démarches liées à cette nouvelle prestation sont entièrement dématérialisées. Le simulateur de droit créé à cette occasion a été largement mobilisé par les ménages avec près de 20,6 millions de simulations. Les demandes et les renouvellements de droits ont représenté un flux de gestion important pour les Caf, rythmé par la saisonnalité de l'arrivée des pièces dématérialisées.

[Lire l'E-ssentiel 172 Un an de prime d'activité : premier bilan](#)